



Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise 30 juin 2010

L'assemblée a été convoquée par avis dans le Journal officiel, affichage public et avis à domicile, conjointement à l'assemblée communale.

Vicques : assemblée communale ordinaire et assemblée bourgeoise, mercredi 30 juin 2010, Centre communal.

Bureau : Président : Pierre-Michel Seuret
 Secrétaire : Catherine Marquis
 Scrutateur : Raoul Rais

15 personnes assistent aux débats.

Ouverture

M. Le Président ouvre l'assemblée et remercie les personnes présentes. Il donne ensuite connaissance de l'ordre du jour qui est accepté.

1. Lecture et approbation du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 14 décembre 2009;
2. Accorder le statut de bourgeois aux personnes suivantes :
 - a. Mme Marie-Ange Allemann, née Charmillot;
 - b. M. Lucien Allemann.
3. Ferme sur Moton :
 - a. Prendre une décision formelle sur l'avenir du domaine;
 - b. Approuver l'investissement de Fr. 90'000.- (sous déduction des subventions cantonales et fédérales) pour le raccordement de la ferme au réseau d'eau potable de Rebeuvelier, à financer par les fonds bourgeois.
4. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 14 décembre 2009

Après lecture par la secrétaire, l'assemblée donne son accord tacite à ce document.

2. Accorder le statut de bourgeois à Mme Marie-Ange Allemann née Charmillot et à M. Lucien Allemann

Point présenté par Sylvaine Faivre, conseillère communale en charge de la Bourgeoisie.

Mme Marie-Ange Allemann, née Charmillot, a perdu son origine de Vicques lors de son mariage en 1981. Conformément au règlement d'admission des nouveaux bourgeois, elle demande à récupérer sa bourgeoisie; elle désire également en faire bénéficier son mari Lucien. Toutes les conditions sont remplies pour accéder à sa demande qui est préavisée favorablement par la commission bourgeoise.

Discussion :

Elle n'est pas demandée.

Vote :

Par deux votes à main levée, à la majorité, les ayants droit décident d'accorder le statut de bourgeois à Mme Marie-Ange Allemann née Charmillot, ainsi qu'à son époux Lucien.

3. Ferme sur Moton :

- a. *Prendre une décision formelle sur l'avenir du domaine;*
- b. *Approuver l'investissement de Fr. 90'000.- (sous déduction des subventions cantonales et fédérales) pour le raccordement de la ferme au réseau d'eau potable de Rebeuvelier, à financer par les fonds bourgeois.*

Point présenté par Sylviane Favre, conseillère communale en charge de la Bourgeoisie.

Monsieur Cuenin, exploitant de la ferme Sur Moton a fait valoir son droit à la retraite pour le printemps 2011. Les autorités communales doivent décider de l'avenir du domaine. Pour cela, une expertise a été demandée à la Fondation rurale interjurassienne par Monsieur Vincent Jolidon.

Ce point a été mis à l'ordre du jour de cette présente assemblée car il a un lien direct avec le point b qui traite de l'adduction en eau de la ferme Sur Moton. La décision de l'assemblée bourgeoisie concernant l'avenir du domaine a une incidence directe sur le projet de raccordement notamment financière.

Le Conseil communal vous recommande d'accepter l'entrée en matière pour le point 3, lettres a et b.

L'entrée en matière étant acceptée, M. le Président invite Mme Sylviane Favre à poursuivre la présentation détaillé de ce point.

a) avenir du domaine

Une expertise a été demandée à la Fondation rurale interjurassienne afin que la bourgeoisie dispose de tous les éléments pour décider de l'avenir du domaine.

Le mandat a porté sur plusieurs éléments que sont le fermage licite, la rentabilité, l'octroi d'un droit de superficie, l'affermage par parcelles et la vente.

Fermage licite

Celui-ci est de Fr. 17'200.- avec les investissements du fermier actuel (traite directe, silo-tour, désileuse) et de Fr. 16'400.- sans les investissements du fermier.

Rentabilité avec détention de vaches-mères

La planification financière pour la période 2011-2017 montre que l'exploitation est rentable pour une famille de deux adultes et deux enfants avec un revenu annuel de Fr. 73'900.-, sous certaines conditions (pas d'achat de bétail, parc machine actuel, ...). Dans ce cas de figure, le domaine devrait être mis en postulation officielle par voie de presse.

Octroi d'un droit de superficie

Cette option pourrait être envisagée selon décision ultérieure de l'assemblée. Le fermier peut, dans ce cas, toucher des aides au financement. Un droit de superficie d'au moins 30 ans pourrait être conclu.

Affermages par parcelles ou démantèlement

Cette option nécessite une autorisation de la part du Service de l'Economie rurale. Cette autorisation ne pourrait être accordée que dans le cas où l'affermage par parcelles permettrait d'améliorer les structures d'autres entreprises agricoles, en l'occurrence de Rebeuvelier. Il n'est pas concevable que des entreprises agricoles de Vicques améliorent leurs structures avec l'exploitation de surfaces éloignées d'environ 8 km du centre du village.

Par ailleurs, si la ferme ne devait plus être exploitée par un fermier, il y aurait lieu de rembourser les subventions perçues pour un montant total de Fr. 46'398.-

Prix de vente maximum

La commission foncière rurale ne pourrait pas accepter un prix supérieur à Fr. 534'000.-. Ce prix comprend les améliorations apportées par M. Cuenin pour un montant de Fr. 11'000.-.

Au vu du rapport de l'expertise, les membres du Conseil communal ainsi que la Commission bourgeoise vous recommandent d'accepter la proposition de remettre en location le domaine "Sur Moton". Dans pareil cas, les démarches pour une mise en postulation officielle seraient engagées à partir d'août 2010.

Discussion

Daniel Charmillot s'interroge sur les possibilités d'octroi ultérieur d'un droit de superficie en cas de remise en location du domaine.

Cette option est tout à fait possible, lui indique Sylviane Faivre. Elle nécessitera cependant une nouvelle décision d'assemblée pour fixer les modalités d'octroi de ce droit (superficie, durée, ...).

Frédéric Charmillot demande s'il serait possible de ne relouer que l'habitation de manière à attribuer les pâturages du domaine aux agriculteurs de Vicques ? Sylviane Faivre lui indique qu'un affermage par parcelles nécessite une autorisation du Service de l'économie rurale. Ce service a déjà indiqué que cette option serait possible pour des entreprises agricoles de Rebeuvelier. Il n'est pas concevable que des entreprises agricoles de Vicques améliorent leurs structures avec l'exploitation de surfaces éloignées d'environ 8 km du centre du village.

Frédéric Charmillot mentionne dans ce contexte que la distance n'est pas plus importante que pour l'exploitation de terres dans domaine "Sur Rosé" par exemple.

Michel Dominé indique à l'assistance avoir discuté de la rentabilité financière de l'exploitation Sur Moton avec l'agriculteur actuel, M. Cuenin. Ce dernier, avec un contingent laitier de 135'000 litres et une surface d'exploitation de 42 hectares a réussi sans peine à y élever sa famille composée de deux adultes et de trois enfants.

Jean Chappuis s'interroge sur la valeur du fermage actuel et du fermage licite déterminé par la fondation rurale interjurassienne. Sylviane Faivre lui indique que le fermage actuel est de Fr. 22'000.- par année et que le fermage licite a été estimé à Fr. 17'200.- dès le 1^{er} mai 2011, en l'état actuel du domaine, soit sans tenir compte d'un éventuel futur raccordement du bâtiment au réseau d'eau potable de Rebeuvelier.

Selon Michel Dominé, une remise en location du domaine s'impose comme la variante optimale. Dans ce contexte, il mentionne toutefois qu'il y aura lieu de prendre des dispositions avec le futur exploitant pour entreposer le bois provenant de coupes forestières sur ses terres au besoin.

André Chappuis souhaite être informé plus en détail au sujet de la rentabilité de l'exploitation avec détention de vaches-mères. Sylviane Faivre lui indique que selon le rapport de planification pour la période 2011 à 2017 établi par la Fondation rurale interjurassienne, l'exploitation dégage un revenu total de l'ordre de Fr. 73'900.- par an en moyenne des sept années projetées. Les résultats simulés mettent donc en évidence un potentiel de l'exploitation à assurer les besoins d'une famille. Ce potentiel va cependant dépendre de la situation du nouveau fermier (fonds propres de départ) et des éventuels investissements à consentir.

Selon Luc Charmillot, les résultats de l'Economie rurale ne sont pas concrets puisque ce Service n'a pas d'expérience en gestion agricole concrète. Il souhaite par ailleurs que le Conseil communal précise à l'assemblée quelle est l'instance qui procédera à l'adjudication du domaine.

Sylviane Faivre indique que c'est le Conseil communal qui procédera à l'adjudication du domaine, après avoir consulté la commission bourgeoise.

Luc Charmillot estime donc que la commission bourgeoise ne "sert à rien" et que ses statuts devraient être revus.

A la demande de Michel Dominé, Sylviane Faivre indiquera encore que l'exploitation agricole se trouve en zone 2.

La discussion n'étant plus demandée, M. le Président prie l'assemblée de se déterminer par voie de vote sur l'avenir du domaine Sur Moton et sur la proposition formelle de l'exécutif de remettre ce domaine en location.

Vote :

Par un vote à main levée, à la majorité, les ayants droit bourgeois se prononcent en faveur de la remise en location du domaine "Sur Moton".

b) approuver l'investissement de Fr. 90'000.-, sous déduction des subventions cantonales et fédérales, pour le raccordement de la ferme au réseau d'eau potable de Rebeuvelier, à financer par les fonds bourgeois

Point présenté par Sylviane Faivre, conseillère communale.

Dans le cadre de la rénovation du réseau d'eau potable de Rebeuvelier, l'approvisionnement en eau de la ferme sur Moton a été étudié. Une séance de travail entre les représentants de la Commune de Rebeuvelier et Vicques a eu lieu afin de définir les modalités de cet approvisionnement. Avant de céder la parole à M. Weber, ingénieur chez ATB SA pour les explications techniques, Mme Faivre indique encore que le Conseil communal et la Commission bourgeoise recommandent à l'assemblée d'approuver l'investissement proposé.

Le projet élaboré prévoit l'aménagement de nouvelles conduites et d'un groupe de surpression afin d'alimenter la ferme Sur Moton. Ceci permettrait d'abandonner la source située aux Prés Maiquets dont la qualité n'est pas fiable ainsi que la conduite de distribution actuelle qui est partiellement en mauvais état et qui a nécessité de fréquentes réparations. A moyen terme, des frais importants devraient être investis pour son assainissement. La consommation en eau a été estimée à 1500 m³ par année pour la Ferme. La gestion et l'entretien du collecteur seraient ensuite à la charge de la commune de Rebeuvelier. Il ne resterait donc que les coûts de consommation à charge du propriétaire/locataire.

Sur ces bases, Rebeuvelier proposait initialement à la Bourgeoisie une participation forfaitaire de Fr. 87'606 (montant brut de Fr. 66'984.-), desquels viendraient déduits 55 % de subsides puisque le bâtiment a une vocation agricole. Sur la base des offres reçues, la participation brute de la Bourgeoisie est désormais estimée à Fr. 58'500.- pour l'aménagement d'une conduite PE Ø 63 sur 855 m au total dans le secteur "Sur Moton" et à hauteur de Fr. 11'953.- pour l'adaptation du groupe de surpression dans le secteur "Mon Désir".

Discussion

A la demande de Michel Dominé, M. Weber indiquera que les travaux projetés ne sont pas directement liés aux opérations de remaniement mais développés parallèlement à celles-ci; il mentionnera également que la Commune de Rebeuvelier projette en outre le raccordement du

